

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12 DEC. 2022

ID : 074-200011773-20221212-CC_2022_0146-DE

OBJET :

ASSUJETTISSEMENT À
LA TVA DU BUDGET
TRANSPORTS URBAINS
À COMPTER DU 1ER
JANVIER 2023

N° CC_2022_0146

Séance du : mercredi 07 décembre 2022

Convocation du : 1er décembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Pascal SAUGE, Maryline BOUCHÉ par Dominique LACHENAL, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Matthieu LOISEAU par Pascale MAYCA, Chadia LIMAM par Amine MEHDI, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER par Patrick ANTOINE, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER, Julien BEAUCHOT par Louiza LOUNIS

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Véronique FENEUL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au service de transport des personnes,

Considérant que pour la délégation de service public relative aux transports urbains arrivant à échéance au 31 décembre 2022 Annemasse Agglo avait opté pour un transfert du droit à déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) -déclaration par le délégataire puis reversement à l'établissement,

Considérant que conformément aux textes en vigueur, le transfert de droit à déduction de la TVA ne peut plus être appliqué et que, par conséquent, tout budget annexe des transports est désormais assujéti à la TVA,

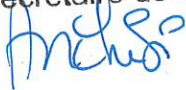
Il convient d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2023 et dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public, l'assujettissement du budget annexe des Transports Urbains à la TVA.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'assujettissement à la T.V.A du budget annexe des Transports Urbains à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Secrétaire de séance



Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 12/12/2022
Qualité : Agglo - DGS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.